

Discours de la députation de la section Révolutionnaire, qui présente un cavalier armé et équipé à ses frais, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section Révolutionnaire, qui présente un cavalier armé et équipé à ses frais, lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 352-353;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26886_t1_0352_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

43

La section révolutionnaire présente un cavalier jacobin armé et équipé à ses frais (1).

L'ORATEUR de la députation : Citoyens représentants du peuple,

La section révolutionnaire, toujours jalouse de concourir au succès des armes de la République, vient vous présenter un nouveau soldat de la liberté dans la personne d'un cavalier jacobin, choisi parmi ceux que leur force morale et physique rend plus propres à combattre les tyrans et leurs malheureux esclaves.

Ce citoyen armé de pied en cape par nos soins, brûle d'aller donner des preuves de son patriotisme et de sa valeur dans nos camps. C'est une jouissance vraiment républicaine, Citoyens représentants, que le sentiment qui reste au fond de nos cœurs en joignant nos hommages à ceux de ce brave militaire.

La section révolutionnaire n'a pu voir qu'avec la plus reconnaissante émotion, le soin paternel que vous venez de prendre en consacrant à jamais les principes religieux qui servent de base à la morale et à toutes les vertus par le culte que vous avez décrété pour l'auteur de nos êtres et de toute la nature. Chaque jour ajoute à tous les titres qui vous assurent à jamais l'amour et le respect du peuple français. Vous lui avez appris à connaître et à chérir la liberté, vous faites plus encore, vous l'en faites jouir et vous la rendez éternelle (2).

La Convention nationale décrète mention honorable de l'offre, et admet les députés de la section et le cavalier aux honneurs de la séance (3).

44

Le citoyen Bourgeois, député du département de la Seine-Inférieure, demande un congé de trois décades pour le rétablissement de sa santé. Le Comité de sûreté générale déclare n'avoir aucun motif qui puisse s'opposer à ce que cette demande soit accueillie ».

« La Convention nationale accorde le congé pour trois décades » (4).

45

Une députation de la Société populaire-régénérée de Falaise (5) offre, au nom de cette société, 2,477 liv. 10 sols pour les frais de la

(1) P.V., XXXVII, 225. Bⁱⁿ, 29 flor.; *Débats*, n° 603, p. 358; *J. Perlet*, n° 601; *Feuille Rép.*, n° 317; *J. Sans-Culottes*, n° 455.

(2) C 303, pl. 1112, p. 41.

(3) P.V., XXXVII, 226.

(4) P.V., XXXVII, 226. Minute du p.v. (C 302, pl. 1090, p. 4), p. 5 (lettre du C. de sûreté générale et de surveillance donnant accord); *M.U.*, XXXIX, 442, pas de minute; décret n° 9166.

(5) Calvados.

guerre, et présente un état général des effets déposés à l'administration par les différentes municipalités et comités de surveillance du même district (1).

DUPONT, orateur de la députation : Représentans du peuple,

La Société populaire régénérée de Falaise m'a chargé de déposer sur l'autel de la patrie 2 477 l. 10 s. pour les frais de la guerre. Déjà ont été déposés au magasin militaire de Caen 2 843 chemises, 370 paires de bas, 203 paires de souliers, 116 draps, 8 matelats, quelques couvertures, 14 paquets de linge de pansements, 6 de charpie. C'est là le fruit du patriotisme et non des richesses; car sous tous les rapports nous sommes de vrais sans-culottes.

Cette Société m'a aussi chargé de vous exprimer ses sentimens et ses vœux. Législateurs, au premier signal donné par le représentant du peuple Garnier, de Saintes, concernant les rebelles de la Vendée, une compagnie de cavalerie marcha, et lorsque le représentant du peuple Laplanche parut, la commune entière se leva en masse pour l'accompagner. Tous les actes du civisme ont été remplis, les femmes et les enfans des défenseurs de la patrie, les indigens et les infirmes savent que la Société populaire existe. Les citoyens qui la composent, animés du même esprit, imitent leurs frères, les jacobins de Paris, et par conséquent sont à la hauteur des sublimes destinées que vous leur préparez.

Haine aux tirans de toutes couleurs, guerre à mort aux despotes, réunion de toutes les forces morales et physiques pour soutenir l'impérissable édifice que vous élevez. Tels sont nos sentimens, nos vœux pour votre prospérité en découlent.

C'est par le choix des membres des Comités de salut public et de sûreté générale que la Montagne a prouvé qu'elle seule voulait le bonheur du peuple; mais il ne suffit pas d'en avoir solidement posé les bases, il n'appartient qu'à vous, Pères de la patrie d'achever de consolider votre immortel ouvrage; restez donc à votre poste; c'est notre vœu; c'est celui de tous les français qui aiment la liberté.

Comptez sur notre obéissance à vos sages décrets, sur notre zèle et notre entier dévouement, et s'il faut des sacrifices, ordonnez et vous reconnaîtrez les républicains de Falaise; ils vous prouveront qu'ils ont des cœurs faits pour chérir la liberté et des bras pour vous seconder.

Vive la République, vive la Convention nationale.

[*Etat des dons déposés du 19 brum. au 1^{er} flor. II*].

2 125 chemises; 370 paires de bas; 116 draps; 3 gibernes; 205 paires de guêtres; 5 bonnets; 5 nappes; 2 aunes 1/4 et 1 leze de drap bleu; 4 habits uniforme; 1 ballot de chanvre; 2 redingotes uniforme; 1 doublier; 4 gilets; 4 culottes; 1 sabre; 2 couvertures, 8 matelas; 2 sacs; 1 paillassé; 2 aunes de toile; 273 liv. 15 s. en assignats. Charpie: 518 vieilles chemises; 14 paquets de vieux linge; 6 paquets de charpie; 3 draps, 1 doublier et plusieurs autres morceaux de vieux linge.

(1) P.V., XXXVII, 226. *J. Sablier*, n° 1320.

Observations : Les 273 liv. 15 s. en assignats n'ont point été envoyés; on les emploiera en achat d'effets qui seront envoyés au magasin militaire comme les autres.

[Extrait des délibérations; 4 flor. II].

Citoyens, a dit le vice-président, vos cœurs ont été sans doute délicieusement affectés à la vue du concours des républicains qui, pendant cette séance, se sont empressés de déposer sur votre bureau, leur offrande patriotique. Nous n'avons point à regretter le tems que nous avons employé, depuis le commencement de la révolution, à instruire le peuple puisqu'il nous prouve par un dévouement sans bornes, qu'il est prêt de tout sacrifier à la patrie. Il est donc digne de la liberté dont nous lui avons fait connaître les charmes et que nos représentans luy ont conservé, malgré les efforts perfides de tous les malveillans.

Dignes de la liberté que nous avons reconquise, nous devons nous féliciter d'avoir accéléré les progrès de la Raison. Bientôt le vil égoïsme cachera sa tête hideuse dans la poussière ou désertera la terre de la liberté.

Déjà, quoiqu'indigent, notre district a fourny plus de 2 000 chemises, quantité de bas, de souliers, de matelas, de couvertures, enfin nombre d'effets qui ont été remis au dépôt de notre département.

Il est bien flatteur pour nous de voir tous les citoyens à l'envi des uns des autres, accourir au secours de la patrie, et pour vous convaincre que leur zèle est bien loin de se ralentir, j'ai cru, avant de lever la séance, devoir vous instruire que les différentes offrandes déposées sur votre bureau, composent une somme de 2 477 liv. 10 s.

Aussitôt l'assemblée s'est levée spontanément, et la salle a retenti des cris de vive la Convention nationale, vive la République une et impérisable !

Un membre ayant demandé et obtenu la parole a dit : L'assemblée a toujours saisi avec empressement l'occasion de donner à la Convention nationale des preuves de son attachement à elle, et de son ardent amour pour la patrie; empressons-nous de lui adresser l'offrande déposée sur notre bureau. Si les besoins de la patrie sont grands, nous convainçons la Convention que notre zèle ne l'est pas moins. Je demande que l'assemblée députe le citoyen Dupont vers la Convention nationale, pour luy présenter son offrande civique, et luy exprimer son respect pour ses loix, son attachement à elle et son amour pour la patrie et la liberté. En conséquence, que la somme provenant des dons patriotiques soit remise aux mains du citoyen Dupont avec autorisation de la convertir en effets d'équipement et armement militaire ou autres, si quelques membres de la Convention luy objectaient qu'une offrande en effets flatterait plus qu'en assignats.

L'assemblée délibérant sur cette proposition appuyée par plusieurs membres, a arrêté qu'elle députe vers la Convention nationale le citoyen Dupont, l'un de ses membres, pour luy faire agréer la somme de 2 477 liv. 10 s. qu'elle offre à la patrie; l'a invité d'exprimer à la représentation nationale, son respect pour les loix, son amour pour la patrie et la liberté.

A arrêté en outre qu'elle autorise son député Dupont à convertir cette somme en effets, soit d'équipement, armement militaire ou autre, dans le cas que quelques membres de la Convention luy observeraient que ce don la flatterait davantage.

A arrêté enfin que copie des arrêtés cy dessus sera délivrée et remise aux mains du citoyen Dupont pour luy servir et valoir de commission.

Le présent extrait délivré le 13 floréal 2^e année républicaine certifié véritable et conforme au registre des délibérations de la Société populaire, séante à Falaise, département du Calvados, par nous soussignés.

VACHET (présid.), SÉRANT (vice-présid.), DAIZE (secrét.), BRUN, MORIN l'aîné, LEGOUX, FOUQUES, DUPONT (commissaire) (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, admission des députés aux honneurs de la séance (2).

46

Les administrateurs du district de Bapaume (3) font part à la Convention des progrès de l'esprit public parmi leurs concitoyens : ils joignent à cette adresse l'état de leurs offrandes patriotiques, et celui d'une quantité considérable de matières d'or et d'argent, provenant, soit des églises, soit des maisons d'émigrés et de condamnés, ou trouvées dans divers endroits ou l'avarice contre-révolutionnaire les avoit recélées (4).

L'ORATEUR de la députation : Citoyens,

L'esprit révolutionnaire est élevé dans ce district à la plus grande hauteur; l'opinion de la masse du peuple s'aggrandit de jour en jour; les ennemis de la patrie sont incarcérés; le glaive de la loi tombe sur la tête des coupables. Le fanatisme n'est plus; chacun est empressé de se lancer dans la carrière pour porter les derniers coups à ce monstre; déjà et depuis longtemps les églises, ces réceptacles du mensonge, et de l'hypocrisie ont été dépouillées de ces métaux précieux inutilisés dans la main des prêtres mais que les hommes libres sauront conserver à la prospérité de l'Etat et à la subsistance des malheureux. Nous vous en renvoyons 2500 marcs environ.

Nous vous aurions fait plus tôt cet envoi si nous n'avions porté plus loin nos vues. Toutes nos communes éclairées par des missionnaires ardents annonçaient qu'elles ne tarderaient pas à se dégager des lieux de la superstition et à renoncer expressément à tout culte public. Nous désirions présenter à la fois ce

(1) C 302, pl. 1087, p. 12. Dupont, orateur, est comm^t en second du 1^{er} bataillon de la garde nationale de Falaise; p. 13, p. 14, (état des dons, certifié le 4 flor. par Richomme (agent nat.), La-normandie (présid.), Bellinger, Choime, Bouquerel, Maunory).

(2) P.V., XXXVII, 226.

(3) Pas-de-Calais.

(4) P.V., XXXVII, 226. B^{te}, 30 flor. (suppl^t); Ann. patr., n° 500; J. Sablier, n° 1320.